

Le discours du Président du Club de la Presse

Je m'appelle Jean Berthelot de La Glétais, je suis journaliste indépendant et président du Club de la presse de Bordeaux qui rassemble 450 professionnels de la presse et de la communication.

Au nom du club, je suis ici pour faire entendre notre très forte opposition à plusieurs points de la proposition de loi sécurité globale et en particulier à l'article 24, qui entrave singulièrement notre liberté d'informer.

Cet article propose la création d'un nouveau délit, puni d'un an de prison et de 45 000 € d'amende, en cas de diffusion de l'image, du visage ou de tout autre élément d'identification -à l'exception du numéro de matricule- d'un policier ou d'un gendarme en intervention, lorsque cette diffusion a pour but , je cite « qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique. »

Cette définition peut être soumise à n'importe quelle interprétation et donc entraîner des poursuites à l'encontre de journalistes qui aurait filmé ou photographié des gendarmes ou policiers, par exemple durant une manifestation. De journalistes, certes mais pas seulement : des associations, ou même de simples citoyens pourraient se retrouver eux aussi devant la justice pour ces mêmes faits.

De notre point de vue, cet article est inacceptable. S'il avait été en vigueur à l'époque, les journalistes ayant révélé l'affaire Benalla, les violences à l'encontre des gilets jaunes ou des colleuses d'affiches, pour ne prendre que des exemples relativement récents, auraient pu être poursuivis.

Notre travail ne consiste pas à prendre position de manière dogmatique pour un camp ou pour l'autre, il consiste à retranscrire des faits tels qu'ils se sont passés. À ce titre, les photos ou les vidéos sont des moyens indispensables. Empêcher les journalistes de les tourner ou de les diffuser est donc porter atteinte gravement à au droit à l'information. « L'information du public et la publication d'images relatives aux interventions de police sont légitimes et nécessaires au fonctionnement démocratique » voilà ce que rappelle la défenseure des droits dans son avis sur cette proposition de loi. « Elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques », ajoutent les trois rapporteurs spéciaux du conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui s'inquiète aussi de ce que prône cet article 24.

Nous, journalistes, appelons donc les parlementaires à faire preuve de raison, et à prouver leur attachement au fonctionnement de notre démocratie. Nous leur demandons de ne pas voter ce texte ou, à tout le moins, d'en retirer l'article 24.